

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du LUNDI 15 DECEMBRE 2025**

Le 15 décembre 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 9 décembre 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 18

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,  
RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,  
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique,  
GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle,  
SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany), THIBAULT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle).

**Absents excusés :** ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice,

**Absents :** ALLARD Mickaël, de RICHEMONT Xavier, MARTIN Denis,

**Secrétaire de Séance :** RENAULT Alexandra.

### **DCM N° 2025 – 082: CONVENTION DE LOCATION A LA SOCIETE VALOCIME SAS D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE 119 E 1230 (Anciennement 119 E981) située lieu-dit LE GRAND CLOS rue de la Liberté à DAUMERAY**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Luc DAVY, Maire délégué et adjoint au Maire.

Monsieur DAVY informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCIME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCIME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de **50 m<sup>2</sup>** environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Monsieur DAVY propose d'accepter l'offre de la SAS VALOCIME.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le principe de changement de locataire
- **DECIDE** de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **1<sup>er</sup> JANVIER 2032**, tacitement reconductible, à la société VALOCIME, les emplacements de **50 m<sup>2</sup>** environ sur la parcelle cadastrée **119 E N°1230 (Anciennement SECTION E NUMERO 981)**
- **ACCEPTE** le montant de l'indemnité de réservation de **1 200 €** (200 € versés à la signature + 5 x 200 €/an)
- **ACCEPTE** un loyer annuel de **6 500 € Net** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + **0,5%**
- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCIME et tous documents se rapportant à cette affaire

La présente délibération sera déposée en préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20251215-DCM2025-082-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2025  
Date de réception préfecture : 16/12/2025